

Département de la Seine-Maritime
Arrondissement du Havre
Canton de Fécamp
Commune de TOURVILLE-LES-IFS

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AOUT 2024**
Séance extraordinaire

L'an deux mille vingt-quatre, le six aout à 18H00, les membres du conseil municipal légalement convoqués le 02/08/2024 se sont réunis en séance extraordinaire publique sous la présidence de Monsieur **GOULET** Dominique, Maire.

Etaient également présents : MM. **BELLENGER** Thierry, **DROUET** Dominique, **FLEURY** Serge, **HERVIEUX** Bruno, **LATOURTE** Yann, **TAUVEL** Pascal, et Mmes **AGOUTIN** Angéline, **AVENEL** Julie, **DELAUNAY** Céline, **LEPREVOST** Séverine et **MASSON** Martine

Absents excusés ayant donné procuration : MM. **MOAL** Jean-Denis et **VARIN** Marc

Absente : Mme **SAINT-MARTIN-PIMONT** Anne-Sophie

Procuration : M. **MOAL** Jean-Denis à M. **HERVIEUX** Bruno
M. **VARIN** Marc à Mme **AGOUTIN** Angéline

Secrétaire de séance : Mme **MASSON** Martine (art. L.2121-15 du CGCT)

Nbre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Suffrages exprimés : 14

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal pour leur présence à cette séance extraordinaire. Le procès-verbal de la séance précédente sera visé lors de la prochaine séance.

I – MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation des membres du conseil municipal pour ajouter un sujet à l'ordre du jour, à savoir :

Prix de vente des terrains – Lotissement à la Broche à Rôtir

Le conseil municipal **accepte**.

Vote pour : 14

Vote contre : 00

Abstention : 00

II - RECRUTEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (DELIB N° 30-2024)

Monsieur le Maire **RAPPELLE** aux membres du conseil municipal qu'ils avaient décidé le 28 juin 2024 de procéder au recrutement d'un agent dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est à minima de 20 heures par semaine, la durée du contrat est variable selon le public éligible et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

RESUME

- **CONTENU DU POSTE :**
 - Maintenir en état de fonctionnement et de propreté les surfaces et abords de la collectivité,
 - Entretien et mettre en valeur les espaces verts et naturels (désherbage, tonte, taille, plantation, arrosage...),
 - Maintenir en état de fonctionnement et effectuer des travaux d'entretien et de petite manutention sur les bâtiments et les équipements publics (nettoyage du mobilier urbain, maçonnerie, menuiserie, peinture, tapisserie, plomberie, serrurerie et électricité),
 - Assurer l'entretien courant des machines, des matériels utilisés et du local.
 - Participer à la préparation d'événements et de manifestations diverses (installation, signalétique...),
 - Déneiger les voies et espaces publics
- Durée du contrat : 12 mois renouvelables dans la limite de 24 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20 h
- Rémunération : 1 009.71 € brut

L'offre a été régulièrement publiée auprès de France Travail, du Centre de Gestion et sur Panneau Pocket.

5 candidatures ont été déposées en mairie. Un candidat a été retenu et répond aux critères définis par le code du travail. Le taux fixé par arrêté du préfet de région sera de 60 % et non 50 % comme annoncé lors de la précédente réunion.

Compte tenu de ce dernier élément et sur conseil de France Travail, Monsieur le Maire, propose de passer la durée hebdomadaire à 30h au lieu de 20h. Ce changement impactera légèrement la participation communale mais laissera plus de temps à l'agent pour se former et lui assurera une meilleure intégration professionnelle.

Après délibération, le Conseil Municipal **valide** la proposition de Monsieur le Maire et **l'autorise** à signer la convention tripartite et toutes autres pièces à venir.

Vote pour : 14 Vote contre : 00 Abstention : 00

III - PRIX DE VENTE DES TERRAINS – LOTISSEMENT A LA BROCHE A ROTIR (DELIB N°31-2024)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'ils avaient fixé par délibération n°62-2023 le prix de vente des terrains à bâtir du lotissement à « la Broche à Rôtir ».

La conjoncture actuelle n'étant pas favorable, Monsieur le Maire demande l'autorisation de négocier le prix de vente des lots. Il rappelle également que la vente des lots sera soumise à une TVA de 20 %.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE de modifier les tarifs comme suit :

LOT 1 – 1278 m ²	72 000 € négociable (dans la limite de 70 000 €)
LOT 2 – 967 m ²	70 000 € négociable (dans la limite de 68 000 €)
LOT 3 – 915 m ²	69 000 € négociable (dans la limite de 67 000 €)

Et AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires à la vente des lots.

Vote pour : 14

Vote contre : 00

Abstention : 00

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est déclarée close à 19H15



Le Maire - Dominique GOULET

M. FLEURY Serge

M. MOAL Jean-Denis

Mme AGOUTIN Angéline

Mme LEPREVOST Séverine

M. BELLENGER Thierry

M. HERVIEUX Bruno

M. TAUVEL Pascal

Mme AVENEL Julie

Mme MASSON Martine

M. DRQUET Dominique

M. LATOURTE Yann

M. VARIN Marc

Mme DELAUNAY Céline

Mme SAINT-MARTIN-PIMONT
Anne-Sophie

